

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019

**L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le , s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

**PRÉSENTS : 32**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stephane PEILLET, Patricia GUICHARD, Jacques BURLAT, Suzana ELEZI, Denise ROSSET-BRESSAND, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA, Issam OTHMAN, Christian MOISSARD Muriel MONIER, Fabienne GILET

**ABSENTS : 2**

Sandrine LIGOUT, Antoine GALERA

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 9**

Frédéric JEAN à Michel VILLARD, Marthe CALVI à Catherine HUCHOT, Marie-Claire FISCHER à Jean-François MORICE, Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Liliane WEIBLEN, Claire-Lise COSTE à Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE à Doriane CORSALE, Daniel GOUX à Corinne DUBOS, Béatrice CLERC à Michel ESPAGNET

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine GAILLARD

oOo

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal  
de la séance du 28 mars 2019

**Délibération n° 2019\_047 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation  
(mois de mars)**

*Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_048 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement  
responsable service Santé Sécurité au Travail**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De dire que dans l'hypothèse de l'absence de candidature de fonctionnaire présentant les compétences souhaitées, compte tenu de la spécificité des missions de cet emploi, la Ville se réserve la possibilité d'appliquer les dispositions du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 permettant le recrutement contractuel sur un emploi de catégorie A (grade d'attaché territorial) au regard des fonctions rattachées à cet emploi
- De dire que le niveau de rémunération sera fixé sur la base de la grille indiciaire applicable au grade d'attaché territorial au regard de l'expérience et du niveau de qualification, complété par le Rifseep en vigueur et d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2019

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_049 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation des comptes  
de gestion pour l'exercice 2018 ( budget principal et budgets annexes)**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De donner acte de la présentation des comptes de gestion 2018 pour le budget principal et les budgets annexes « Ateliers artisanaux » et « Usines Relais » à Monsieur le Trésorier de Saint-Priest comme suit :

1°) Budget principal

- Section d'investissement excédent : 5 177 243,73 €
- Section de fonctionnement excédent : 7 393 074,85 €

2°) Budget annexe "Usines-relais"

- Section d'investissement excédent : 88 373,93 €
- Section de fonctionnement (excédent) : 222 036,76 €

## 3°) Budget annexe "Ateliers artisanaux"

-Section d'investissement (déficit): 249,86 €

-Section de fonctionnement (excédent) : 429 894,51 €

- D'approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_050 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 - Budget principal**

**A l'unanimité (le maire ne participant pas au vote en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ; les membres des groupes « Elus socialistes et républicains », « Communiste et républicain », Mme Moreira, M. Othman ayant décidé de ne pas prendre part au vote en quittant la salle du conseil municipal et en ne réintégrant pas définitivement celle-ci ), le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2018 comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes 2018	70 608 878,45 €
Dépenses 2018	63 215 803,60 €
Résultat propre de 2018	7 393 074,85 €
Excédent 2017	
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	7 393 074,85 €
Déficit cumulé 2018	

Section d'investissement	
Recettes 2018 (y compris compte 1068)	22 748 240,29 €
Dépenses 2018	23 373 800,63 €
Résultat propre de 2018	- 625 560,34 €
Excédent 2017	5 802 804,07 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	5 177 243,73 €
Déficit cumulé 2018	
Recettes – restes à réaliser	9 792 225,18 €
Dépenses – restes à réaliser	16 927 928,42 €

- D'approuver le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement du budget principal comme suit :

Budget principal – Compte administratif 2018

- en section de fonctionnement, un excédent de 7 393 074,85 €
- en section d'investissement, un excédent de 5 177 243,73 €

- des restes à réaliser d'investissement en recettes de 9 792 225,18 €
- des restes à réaliser d'investissement en dépenses de 16 927 928,42 €

- De constater la conformité du compte de gestion pour 2018 et du compte administratif pour l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_051 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 - Budget annexe Ateliers Artisanaux**

**A l'unanimité, (le maire ne participant pas au vote en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales), le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le compte administratif du budget annexe « Ateliers artisanaux » au titre de l'exercice 2018, comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes 2018	64 881,52 €
Dépenses 2018	32 994,22 €
Résultat Propre 2018	31 887,30 €
Excédent 2017	398 007,21 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	429 894,51 €
Déficit cumulé 2018	

Section d'investissement	
Recettes 2018 (y compris compte 1068)	40 411,76 €
Dépenses 2018	24 930,86€
Résultat Propre 2018	15 480,90€
Excédent 2017	
Déficit 2017	15 730,76€
Excédent cumulé 2018	
Déficit cumulé 2018	249,86 €
Recettes - restes à réaliser	
Dépenses - restes à réaliser	

- D'approuver le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement du budget annexe précité comme suit :

**Budget annexe "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2018**

- en section de fonctionnement, un excédent de 429 894,51 €
- en section d'investissement, un déficit de 249,86 €

- De constater la conformité du compte de gestion pour 2018 et du compte administratif

pour l'exercice 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_052 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 - Budget annexe Usines Relais**

**A l'unanimité (le maire ne participant pas au vote en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales), le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le compte administratif du budget annexe « Usines-relais » au titre de l'exercice 2018, comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes 2018	102 493,48 €
Dépenses 2018	75 170,53 €
Résultat Propre 2018	27 322,95 €
Excédent 2017	194 713,81 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	222 036,76 €
Déficit cumulé 2018	

Section d'investissement	
Recettes 2018 (y compris compte 1068)	34 587,88 €
Dépenses 2018	46 443,19 €
Résultat Propre 2018	-11 855,31 €
Excédent 2017	100 229,24 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	88 373,93 €
Déficit cumulé 2018	
Recettes - restes à réaliser	
Dépenses - restes à réaliser	

- D'approuver le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement du budget annexe précité comme suit :

Budget annexe "Usines-relais" – Compte administratif 2018

- en section de fonctionnement, un excédent de 222 036,76 €
- en section d'investissement, un excédent de 88 373,93 €

- De constater la conformité du compte de gestion pour 2018 et du compte administratif pour l'exercice 2018

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_053 : AFFAIRES FINANCIERES : Cession de bien après vente aux enchères**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la cession d'un camion frigorifique Fiat Ducato – lot n° 201, au prix de 6 600 € TTC, à la Société AY HOLDING, domiciliée 344 route de Grenoble – 69800 SAINT-PRIEST
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_054 : COMMERCE ET ARTISANAT : Cession du droit au bail du local situé 31 grande rue**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la cession du droit au bail du local situé 31 Grande Rue sur la parcelle cadastrée CW 409 ainsi que de la licence IV qui s'y rattache pour un montant de 150 000 € avec la SARL ME2L
- De dire que les cessions sont subordonnées à la signature des actes authentiques, au paiement effectif du prix et à l'application des dispositions figurant dans les actes notariés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques ainsi que tout document s'y rapportant
- De dire que les recettes relatives à cette cession seront imputées à l'article 775
- De dire que frais de notaire, estimés à 4 800 €, seront pris en charge pour moitié par le cédant et le cessionnaire.
- De dire que les dépenses relatives aux frais de notaire seront imputées à l'article 6227

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_055 : URBANISME : Réalisation d'un équipement public – Acquisition de la parcelle CZ 1**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'acquisition de la parcelle CZ 1, appartenant aux Consorts Carnevale, au prix de 80 000 €
- De dire que cette acquisition sera subordonnée à la signature de l'acte, au paiement effectif du prix par la Ville ainsi qu'à l'application des dispositions figurant dans cet acte
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 80 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 2 000 €, seront imputées à l'article 2111

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_056 : TRANSPORT ET VOIRIE : Convention entre Saint-Priest et la Métropole de Lyon relative au versement d'un fond de concours dans le domaine de la voirie pour l'année 2019**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le versement d'un fonds de concours de 130 000 euros à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents s'y rattachant
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 2041512

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_057 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement du compostage collectif dans des lotissements de la Ville**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la convention cadre se rattachant à cet accompagnement en matière de développement durable
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire au bon déroulement du projet
- De dire que la fourniture des bacs de compostage est liée au versement d'une somme de 80 € par bac, par le lotissement
- De dire que les recettes seront encaissées à l'article 7088

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_058 : EDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver le versement d'une contribution de 127 120,72 € à l'OGEC Jeanne d'Arc Saint-Priest au titre de l'année 2018-2019
- De dire que la dépense sera imputée sur la ligne 6558

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_059 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque Basket**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 13 000 € à l'association Amicale Laïque Basket
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_060 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'association Amicale Laïque Danse**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Amicale Laïque Danse Saint-Priest
- De dire que cette dépense sera imputée à l'article 6745

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_061 : AFFAIRES CULTURELLES : Demande de subvention Scène Régionale Auvergne Rhône Alpes 2019**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De solliciter une subvention de 60 000€ auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre des activités du Théâtre Théo Argence pour l'exercice 2019 dans le cadre du label « Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes »

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_062 : AFFAIRES CULTURELLES : Concours international de piano 2019 - Mécénat**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la conclusion d'une convention de mécénat, dans le cadre du concours international de piano Antoine de Saint-Exupéry qui s'est déroulé du 4 au 7 avril 2019, avec la société 6ème sens Immobilier
- D'autoriser le maire à signer ladite convention
- D'inscrire la recette correspondante à l'article 7713

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019\_063 : SOLIDARITE : Don à la fondation du Patrimoine – Incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De verser un don de 2 500 € à la Fondation du Patrimoine afin de contribuer à la reconstruction des parties endommagées de la cathédrale Notre-Dame de Paris à la suite de l'incendie du 15 avril 2019
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 20h14**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**